

**SEANCE DU 22 JANVIER 2015**

Membres en L'an deux mille quinze et le vingt-deux janvier à 20h30  
exercice : 07 Le Conseil municipal de la commune de Montmaur-en-Diois,  
Présents : 07 régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
Votants : 07 dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.  
FLOHIC Jean-Claude, Maire

Date convocation : 14/01/2015

Présents : M. BRES Jean-Pierre, Mme CERTANO Céline , Mme GERY Claire, M.  
MOORE Roger , M. THIERS Jean-Claude, M. GATTA Jérémy

Absents :

Secrétaire de séance : GERY Claire

**Remplacement chaudière mairie :**

Le Maire expose que la chaudière de la mairie est hors service et doit être remplacée d'urgence.

Il expose ensuite qu'il a fait faire un devis pour son remplacement: le coût est de 3 233.84 € H.T.

Il expose ensuite que ce projet est éligible à la DCP, mais que l'enveloppe 2015 est déjà consommée, aussi il propose de réduire la demande de dotation cantonale voirie demandée par la commune pour 2015 (devis Liotard TP d'un montant de 26 306.50 € H.T.) du montant de ce devis afin d'obtenir son financement sur la DCP .

Le conseil municipal approuve et charge le maire de solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Général en tenant compte de ces modifications :

- DCV 2015: 23 072 € H.T.
- DCP 2015 : 3 234 € H.T.

extrait certifié conforme à l'original,  
Le Maire,  
Jean-Claude FLOHIC

## SEANCE DU 22 JANVIER 2015

Certifié exécutoire :  
Transmis Préfecture le :  
Publié ou notifié le :

**2015-01 Détection de la fuite aux Bâties :**

Il s'avère que le bassin a été branché sur la conduite de distribution au lieu de la conduite d'arrivée.

Il faudra vérifier la taxation par l'Agence de l'eau car le compteur du bassin affiche 3331 M3.

**2015-2 Maîtrise d'Ouvrage Départementale:**

Le Maire rappelle que le Département propose de réaliser la mission de Maîtrise d'œuvre depuis 2014.

En 2014

**2014-51 Demande de subvention à l'ADES:****2014-52 : Adhésion de la communauté de commune du Diois au Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (A.D.N.)****2014-53 Convention CAUE:****2014-54 DCP-DCV 2015:****2014-55 Redevance d'occupation du domaine public communal 2014:**

**TELECOM/ FIBRE** : Le conseil municipal décide d'appliquer les montants plafonds pour les redevances d'occupation du domaine public routier communal à 40.40 € /km pour les conduites souterraines, 53.87 € / km pour l'aérien et 27 € pour cabine téléphonique –sous répartiteur

**EDF** : La redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité a été revalorisée en 2002, elle est fixée par les communes à partir d'un plafond défini ci-après : 153 € pour les communes de moins de 200 0 habitants et est revalorisée annuellement. Le montant de la redevance 2014 est de 195 € ( $153 \text{ €} * 1.2728 = 194.73 \text{ €}$  arrondi à 195 €)

**SEANCE DU 22 JANVIER 2015**

Le conseil municipal décide d'appliquer ce plafond.

**2014-56 SIVOS/ financement voyage scolaire classe de neige:**

Le Maire présente le projet de classe de neige de l'école du SIVOS, celui viendra en remplacement des sorties de ski et d'autres sorties scolaires.

Le conseil municipal accepte de participer financièrement à ce projet.

Le maire présente ensuite les travaux d'investissement envisagés et inscrit en DCP 2015 : dépose ancien grillage et repose de la clôture sur un muret, aménagement de rangements sous le préau et réfection de l'électricité sous le préau.

**2014-57 Formation aux premiers secours :**

Le maire souhaiterait la mise en place d'une journée de formation aux premiers secours dont 5 h sur l'utilisation d'un défibrillateur.

Le conseil municipal donne son accord, l'achat d'un défibrillateur suivrait cette formation.

**Infos diverses :**

- Commission agricole de la CCD : Céline Certano donne un compte rendu de la réunion et du programme de politique agricole de la CCD ;

- Etudier la réfection de la vieille fontaine au dessous de la maison de M. SEURT

- Site internet de la commune : Roger MOORE propose d'améliorer ce site pour une meilleure communication envers les habitants, le coût serait de 500 € pour la création et 50 € par an pour la maintenance et l'entretien.

Le conseil municipal doit définir le contenu et le contrôler.

- envisager si une initiation à l'informatique pendant les permanences de la bibliothèque

Séance levée à 23h25

## SEANCE DU 22 JANVIER 2015

## FICHE DE PRESENCES

Délibérations N° 2014 - 49 à 2014 - 57

<b>MEMBRE DU CONSEIL</b>	<b>PRESENT</b>	<b>ABSENT</b>	<b>POUVOIR A :</b>	<b>SIGNATURE</b>
FLOHIC Jean-Claude, maire	X			
GERY Claire, adjointe	X			
THIERS Jean-Claude, adjoint	X			
BRES Jean-Pierre	X			
CERTANO Céline	X			
GATTA Jérémy	X			
MOORE Roger	X			

**SEANCE DU 22 JANVIER 2015**

Pour extrait certifié conforme à l'original,  
Le Maire,

Jean-Claude FLOHIC

Certifié exécutoire :  
Transmis Préfecture le :  
Publié ou notifié le :